

CONDITIONS GÉNÉRALES

Généralités

Dans ces conditions générales la Salle d'escalade de Chavornay sera nommée SEC' et le terme activité comprendra toutes les activités dispensées par la SEC'

1. Inscriptions

L'inscription est validée lorsque vous recevez un mail de confirmation.

Le programme des activités est établi à l'avance. Pour des raisons de météo ou de manque d'inscription certaines activités peuvent être modifiées au dernier moment.

Aucun remboursement n'aura lieu (sauf si notre responsabilité est engagée) et ces modifications ne justifient en aucun cas une rupture de contrat.

1.1 Paiement

Le paiement doit être effectué au plus tard avant le début de l'activité

1.2. Annulations

1.2.1 Dès la confirmation d'inscription, 15% de la totalité du montant sera retenue si l'annulation surviendrait 30 jours avant le début de l'activité. Pour une annulation 10 jours avant, 50% de la totalité du cours est retenu. Après ce délai aucune annulation ne sera remboursée

1.2.2 Si un certificat maladie/accident est fourni il est possible de se faire rembourser la totalité de l'activité moins les frais déjà engagés (ex : réservation d'hôtel)

1.2.3 Si un participant écourte son activité aucun remboursement ne sera fourni.

1.2.4 En cas d'interruption de l'activité de la part de la SEC' les frais non utilisés seront remboursés.

2. Assurances

2.1 Chaque participant doit disposer d'une couverture d'assurance complète en cas d'accident et maladie. Il est vivement conseillé de souscrire une assurance prenant en compte le sauvetage en montagne et le rapatriement.

2.2 La SEC' décline toute responsabilité en cas de dommage, pertes ou vol d'objets de valeurs

3. Photos et vidéos

3.1 La SEC' se réserve le droit (sauf demande explicite) de faire des photos et de les partager à l'interne du groupe prenant part à l'activités

3.2 La SEC' peut après accord des participants concernée utiliser certaines photos à des fins de marketing

4 Transports

4.1 Si le prix de l'activité contient le coût de déplacement cela veut dire défraiement pour les kilomètres du vhc. ainsi que le prix du carburant.

4.2 Si le prix de l'activité ne prend pas en compte le coût de transport alors les participants partagent les frais de carburant + 10cts au km.

5 Pour les participants mineurs

5.1. Inscriptions

Les inscriptions ne peuvent seulement être effectuées par leurs représentants légaux.

5.2 Comportement

Si l'enfant compromet sa sécurité ou celle du groupe les moniteurs pourront prendre des mesures pouvant aller jusqu'au renvoi du participant. Chaque enfant est tenu d'avoir un comportement respectueux envers ses camarades, les moniteurs et toutes autres personnes pouvant intervenir durant l'activité.

5.3 Dégradation

Si un enfant dégrade de manière volontaire du matériel, un bien à un autre participant, un bâtiment etc. les représentants légaux s'engage à rembourser le bien à qui de droit.

5.4 Maladie

Les moniteurs (-trices) de la SEC' veillent à la bonne santé des enfants qui lui sont confiés. En cas d'urgence, les parents autorisent et délèguent leur pouvoir à la personne responsable. Celle-ci prendra toutes les dispositions nécessaires pour faire appel aux urgences pédiatriques, ambulances,...

En cas de malaise ou d'accident, les parents sont informé le plus rapidement possible. Si l'enfant tombe malade pendant l'activité, les parents sont contactés afin qu'ils viennent chercher leur enfant.

Aucun médicament n'est administré aux enfants sauf autorisation des parents ou d'un médecin. Si son état ne lui permet pas de participer aux activités prévues, il ne sera pas autorisé à prendre part à l'activité.

Les parents ont le devoir d'informer tous problèmes de santé, allergies, régime alimentaire,...

6 Transports (mineur)

1.7.1 Lors des activités nécessitant un transport les parents doivent mettre à disposition un siège auto si nécessaire

1.7.2 Les transports son effectuer par nos moniteurs et non pas des transporteurs professionnels toutefois chaque moniteurs prend toutes les dispositions nécessaire pour ne pas mettre en danger vos enfants.

1.8 Conclusion

En procédant à l'inscription vous vous engagez à respecter le présent règlement